

# Louer un logement

Vous êtes à la recherche d'un logement locatif (social ou non) à Tourcoing ? La Ville peut vous aider dans vos démarches, vous conseiller et vous orienter vers les interlocuteurs adaptés à votre projet. Le service logement de la Ville N'EST PAS centre d'enregistrement des demandes locatives sociales et n'attribue pas directement de logements.

## Faire une demande de logement social en ligne

Si vous souhaitez effectuer une demande de logement locatif social, votre première démarche à effectuer est de vous « enregistrer » en tant que demandeur. Votre demande sera visible par l'ensemble des bailleurs sociaux du département du Nord.

[Faire une demande de logement social en ligne](#)

## Faire une demande de logement social « sur papier »

Rendez-vous dans l'un des 2 centres d'enregistrement de la Ville : vous pourrez y retirer l'imprimé CERFA de demande de logement social et vous faire enregistrer en tant que demandeur.

Vous pouvez également télécharger l'imprimé de demande de logement social, le compléter et le déposer auprès d'un des 2 centres d'enregistrement de la Ville.

[Télécharger l'imprimé de demande de logement social](#)

### 2 centres d'enregistrement de la Ville :

#### **O.P.H. LILLE METROPOLE HABITAT**

425 Boulevard GAMBETTA

Tourcoing

8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### **VILOGIA**

4 place Victor Hassebroucq

Tourcoing

[Besoin d'aide pour remplir le dossier ? Notice](#)

## Comment trouver un logement à Tourcoing ?

### Contact et rôle du Service logement

Le service logement de la Ville peut :

- vous informer dans vos démarches à effectuer,

- vous informer sur le déroulement d'une demande de logement social
- vous informer sur le processus d'une attribution de logement
- suivre votre dossier de demande de logement en partenariat avec les bailleurs sociaux de la Ville.

### **Le service logement de la Ville N'EST PAS centre d'enregistrement de votre demande de logement.**

Le maire ou son représentant siège aux commissions d'attribution de logement aux côtés du bailleur social et des associations de locataires.

La Ville peut, dans le cadre de la gestion du contingent communautaire (sur 15% des logements attribués chaque année), proposer votre candidature aux bailleurs lors de commissions d'attribution. Pour cela il est nécessaire de constituer un dossier auprès du service logement de la Ville. Voir la liste des pièces à fournir :

[Télécharger](#)

## **Liste des pièces à fournir**

**Format :** PDF **Poids :** 13,41 ko

Service Logement

Hôtel de Ville – 59200 Tourcoing - Tél : 03 59 69 70 94

Mail : [servicelogement@ville-tourcoing.fr](mailto:servicelogement@ville-tourcoing.fr)

Accueil en mairie tous les matins de 8h30 à 12h15. Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 17h.

## **Contacts bailleurs sociaux**

Que vous soyez dans le cadre d'une première demande de logement social ou en demande de mutation vous pouvez contacter directement les bailleurs sociaux de la Ville.

[Télécharger](#)

## **Liste des bailleurs sociaux à Tourcoing**

**Format :** PDF **Poids :** 12,44 ko

-

## **Louer dans le parc privé**

Si vous recherchez un logement locatif dans le parc privé, rapprochez-vous directement des agences immobilières, notaires ou particuliers ayant des biens immobiliers à louer.

## **Logements pour personnes âgées : carte des résidences**